

Gestion de la paie : Barème de l'impôt sur le revenu (IR) de 2017

Soumis par Support Technique NSE
07-01-2017

Gestion de la paie : Barème de l'impôt sur le revenu (IR) de 2017 Au Maroc, l'impôt sur le revenu (IR) est calculé à partir d'un barème progressif dont les taux s'élèvent pas paliers successifs. Pour les revenus salariaux, l'impôt sur le revenu (IR) est prélevé à la source par l'employeur et figure sur le bulletin de paie. Des déductions sociales et fiscales sont appliquées sur le revenu brut imposable pour calculer un revenu net imposable (RNI). Le barème de l'impôt sur le revenu sert à calculer le montant de l'impôt à payer à partir de l'impôt brut. Il est composé de 6 tranches du revenu net imposable, d'un pourcentage d'imposition pour chacune de ces tranches d'impôt et la déduction à appliquer. Dans la pratique, il suffit de comparer le revenu net imposable aux tableaux ci-dessous pour déduire et calculer l'impôt sur le revenu à payer.

Barème de l'impôt sur le revenu de 2017 : Tranches de revenu annuel Barème de l'impôt sur le revenu de 2017 :
Tranches de revenu annuel RNI du (MAD) RNI au (MAD) Taux impôt Déduction (MAD) 0.00 30 000.00 0 % 0.00 30
001.00 50 000.00 10 % 3 000.00 50 001.00 60 000.00 20 % 8 000.00 60 001.00 80 000.00 30 % 14 000.00 80
001.00 180 000.00 34 % 17 200.00 180 001.00 + 38 % 24 400.00

Barème de l'impôt sur le revenu de 2017 : Tranches de revenu mensuel Barème de l'impôt sur le revenu de 2017 :
Tranches de revenu mensuel RNI du (MAD) RNI au (MAD) Taux impôt Déduction (MAD) 0.00 2 500.00 0 % 0.00 2
501.00 4 166.00 10 % 250.00 4 167.00 5 000.00 20 % 666.67 5 001.00 6 666.00 30 % 1 166.67 6 667.00 15 000.00
34 % 1 433.33 15 001.00 + 38 % 2 033.33